

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 5 novembre 2012 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Guy Larkin, Vincent Fontaine et D'Arcy Ryan

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire suppléant Claude B. Meilleur,

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale

EST ABSENT Messieurs Pierre A. Levac et Martin Primeau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2012
4. Suites au procès-verbal du 1^{er} octobre 2012
5. Adoption du procès-verbal du 23 octobre 2012
6. Suites au procès-verbal du 23 octobre 2012
7. Période de questions des citoyens et visiteurs
8. Rapport du maire
9. Contrat de service - Serge Côté Urbaniste
10. Fermeture du pont Eustis (chemin Stafford)
11. Demande de droits de passage Club Quad Arc-en-ciel
12. Politique familiale 2012
13. Adoption du budget 2013 de la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi
14. Adoption du budget 2013 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
15. Choix du soumissionnaire pour la collecte et le transport des matières résiduelles, recyclables et organiques 2013-2015
16. Choix du soumissionnaire pour les services professionnels comptables
17. Addenda n° 1, entente avec la ville de Sherbrooke
18. Plan d'action pour les émissions à effet de serre 2012-2017
19. Développement Plateau Massawippi – surveillance des travaux phase II
20. Adoption des comptes à payer
21. Correspondance
22. Divers
23. Clôture de la séance

12-11-05.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

12-11-05.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté et le point divers reste ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-11-05.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2012

IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2012 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

12-11-05.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2012

Aucune suite

12-11-05.05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 OCTOBRE 2012

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 octobre 2012 soit adopté tel qu'il est présenté.

12-11-05.06

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 23 OCTOBRE 2012

Aucune suite

12-11-05.07

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Monsieur Robert Harris informe l'assemblée que la pancarte indiquant que le pont Eustis est fermé est trop petite et que cela peut provoquer des accidents quand les visiteurs rebroussement chemin. Il indique que sur le chemin MacDonald près de la piste cyclable, l'accotement s'est affaissé.

Monsieur Patrick Clowery demande qu'est-ce que la surveillance des travaux au point 19 ? Il indique aussi que c'est indécemment de payer une telle facture pour la Sûreté du Québec.

Madame Thérèse Morin demande quelques questions concernant le discours du maire ainsi que la future rencontre avec les citoyens relative au budget 2013.

Monsieur Mario Brisebois aussi demande quelques informations concernant le discours du maire et informe l'assemblée de la vitesse excessive sur le chemin Hatley Acres. Il demande aussi quel est le plan d'action de la municipalité vue le nouveau projet de loi du gouvernement fédéral concernant les eaux navigables.

Monsieur André Croteau indique que des jeunes planchistes descendent le chemin Dunant et ce, à partir de la rue du Manège et que le tout est très dangereux.

12-11-05.08

RAPPORT DU MAIRE

Afin de se conformer aux exigences de l'article 955 du Code municipal du Québec, je vous fais rapport des revenus et dépenses du fonds d'administration de notre municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

ANNÉE 2011

Les états financiers préparés par la firme SAMSON BELAIR/ DELOITTE & TOUCHE, S.E.N.C. montrent, pour l'année 2011, un surplus de 233 238 \$.

ANNÉE 2012

Pour l'année 2012 le conseil a adopté un budget de 3 474 029 \$ et fixé le taux de taxe de 0,44 \$ du 100 \$ d'évaluation, de 0,04 \$ du 100 \$ ainsi que 163 \$ par logement versé au gouvernement du Québec pour les services de la Sûreté du Québec, une taxe de 0,06 pour le service incendies, ainsi qu'une taxe de 0,10 pour les immobilisations des routes et une taxe d'environnement de 0,01 \$. L'année devrait se terminer avec un surplus.

Voici la liste des montants octroyés au-dessus de 25 000 \$ (loi 175).

Construction DJL	Pavage Belvédère sud	143 853 \$
	Pavage Hatley Acres	124 820 \$
Excavation Racicot	Matériel de rechargement	69 834 \$
Entreprises Bourget	Calcium liquide	32 152 \$
R.I.P.I.	Protection incendie quote-part	105 931 \$
RIGDSRC	Enfouissement et putrescibles	59 680 \$
Sani-Estrie	Ordures/recyclage/putrescibles	155 832 \$
Sintra	Rechargement Dunant	66 575 \$
	Pavage chemin Dunant	170 100 \$
Stoddard Bruce Ent.	Déneigement partie sud	212 674 \$
Sûreté du Québec	Service de police	286 004 \$
Transport Jean-Luc Clément	Déneigement partie nord	189 753 \$

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ANNÉE 2013

La municipalité du Canton de Hatley entend augmenter le budget de son réseau routier et faire une mise à jour de son plan quinquennal, pour bien illustrer les besoins et souhaits des citoyens.

Le conseil élabore actuellement une proposition de vision à long terme (2012-2022) basée sur les grands thèmes bien exprimés lors de rencontres et consultations. Les services de base tels que la collecte des ordures, matières recyclables et matières organiques ainsi que le service de protection incendie seront analysés pour une plus grande efficacité.

L'équilibre budgétaire entre les différentes obligations municipales et les besoins des citoyens sera évalué et incorporé dans le budget, déterminant ainsi l'assiette fiscale (taxes). Le désir d'un lieu d'appartenance (centre multisectoriel) souvent réclamé fera l'objet d'une attention particulière.

La diversité des besoins de nos citoyens dans une municipalité éclatée en terme d'occupation du territoire sera évaluée dans une vision de réalisation globale. Ainsi, l'approche budgétaire se doit d'être présente dans un développement progressif et interrelié. L'environnement, le bien-être, la qualité de vie, un lieu communautaire, les sports et loisirs et la forêt devront permettre un rapprochement communautaire intercitoyens.

Le développement économique (construction) et touristique sera présent et partie prenante de notre plan d'urbanisme pour maintenir le caractère propre et typique de notre ruralité et de notre qualité de vie. L'environnement dans son sens le plus large sera au cœur de notre plan d'aménagement et de développement.

Dans l'ensemble, le conseil souhaite améliorer les services, diminuer les coûts et augmenter son efficacité. En conclusion, c'est avec plaisir que nous félicitons et remercions la conseillère et les conseillers ainsi que tout le personnel pour la saine gestion des affaires de la municipalité.

12-11-05.09

CONTRAT SERGE CÔTÉ URBANISTE

ATTENDU QUE le contrat de service annuel en urbanisme vient à échéance le 31 décembre 2012

ATTENDU QUE la clause 5 de ce contrat précise que l'entente se renouvelle automatiquement à moins d'un préavis écrit de trois (3) mois à l'effet contraire;

ATTENDU QUE la firme SCU, urbaniste offre de maintenir le même service pour un montant de 15 000 \$;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE le contrat de service annuel en urbanisme est renouvelé pour un montant de 15 000 \$ pour l'année 2013 avec la firme SCU, urbaniste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-11-05.10

FERMETURE DU PONT EUSTIS

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le pont Eustis sera fermé à la circulation hivernale du 1^{er} novembre 2012 au 1^{er} mai 2013 et pour les années subséquentes du 15 octobre au 15 avril de chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-11-05.11

DEMANDE DE DROITS DE PASSAGE CLUB QUAD ARC EN CIEL

ATTENDU QUE le Club Quad Arc-en-Ciel de l'Estrie inc. demande le renouvellement des droits de passage de routes sur le territoire de la municipalité en saison hivernale uniquement;

ATTENDU QUE les droits de passage des dits chemins sont :

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

- 1^{er} : chemin Dunant à la hauteur du lot 5 E, sur le terrain de Monsieur Roger St-Pierre, 2^e : chemin Dunant à la hauteur du lot 6A, face au terrain de SINTRA,
2^e : à l'intersection du chemin Albert Mines et du chemin Smith sur le lot 4.12; et finalement,
3^e : chemin Haskell Hill commençant au coin Belvédère sur une distance de 500 mètres;
4^e : rue Belvédère Sud, du chemin Smith au chemin Haskell Hill sur une distance de 300 mètres;

ATTENDU QUE la signalisation indiquera aux automobilistes les traverses des véhicules tout terrain afin d'éviter tout danger d'accident;

ATTENDU QUE suite à une rencontre avec le comité municipal pour les véhicules tout terrain, une entente a été prise à l'effet que des approbations du Ministère des Transports sont requises pour les traverses des chemins municipaux ainsi que des ententes avec les propriétaires terriens;

ATTENDU QUE la municipalité ne se rend aucunement responsable des accidents qui peuvent survenir dans les sentiers et traverses des véhicules tout terrain;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte la demande de traverse pour une (1) année sur les chemins ci-dessus mentionnés en autant que le Ministère des Transports donne son autorisation ainsi que les propriétaires terriens;

ET RÉSOLU QUE le Club Quad Arc-en-Ciel de l'Estrie inc. fournisse un plan de circulation actuelle et un plan avec modifications s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-11-05.12

POLITIQUE FAMILIALE 2012

ATTENDU QUE la municipalité a adopté en 2003 sa *Politique familiale* énonçant son intention de soutenir la famille;

ATTENDU QU'une nouvelle version était requise et qu'il y a lieu d'adopter la nouvelle politique familiale;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et adopte la *Politique familiale version 2012*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-11-05.13

ADOPTION DU BUDGET 2013 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie;

ATTENDU QUE la Régie a présenté son budget 2013 aux municipalités membres pour un montant de 193 312 \$;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget présenté par la régie intermunicipale du Parc régional Massawippi, budget au montant de 193 312 \$ représentant une quote-part municipale de 37 663 \$ pour l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

12-11-05.14

ADOPTION DU BUDGET 2013 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 603 du *Code municipal*, chaque municipalité membre d'une régie intermunicipale doit adopter, par résolution, le budget de ladite régie;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley est membre de la régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSRC);

ATTENDU QUE la régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSRC) a préparé un budget de 1 464 356 \$ pour l'année 2013;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR D'ARCY RYAN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte le budget préparé par la régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSRC) tel que proposé, le tout pour un montant de 1 464 356 \$;

ET RÉSOLU QUE la contribution de la municipalité du Canton de Hatley pour l'année 2013 est d'un montant de 49 979 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-11-05.15

CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES 2013 - 2015

ATTENDU QU'UNE demande de soumission pour la collecte et le transport des matières résiduelles, recyclables et organiques sur tout le territoire de la municipalité a été faite;

ATTENDU QUE nous avons reçu une (1) soumission suite à cet appel d'offres soit: Sani Estrie inc.;

ATTENDU QUE la compagnie Sani Estrie soumissionne pour un montant de 171,73 \$ (toutes taxes comprises) par logement pour l'option 1, pour un grand total de 148 889,91 \$ pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU QUE la soumission reçue est conforme;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

QUE la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de la cueillette des matières résiduelles, recyclables et organiques pour les trois (3) prochaines années 2013, 2014 et 2015 à la firme Sani Estrie inc. pour les montants mentionnés précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12-11-05.16

CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS COMPTABLES

ATTENDU QU'UNE demande de soumission pour les services professionnels comptables a été faite pour une période de trois (3) ans;

ATTENDU QUE nous avons reçu trois (3) soumissions, dont les montants sont taxes incluses, soit les firmes Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., pour un montant de 31 043,25 \$, Rodrigue, Chartier, Huberdeau, S.E.N.C.R.L., pour un montant de 41,965,88 \$ et Samson, Bélair, Deloitte, Touche S.E.N.C.R.L., pour un montant de 43 000,65 \$;

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions sont conformes;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a présenté la plus basse soumission;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

QUE la municipalité du Canton de Hatley attribue le contrat de services professionnels comptables pour les trois (3) prochaines années 2013, 2014 et 2015 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour un montant de 31 043,25 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12-11-05.17

ADDENDA N° 1 ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LES CARRIÈRES SABLIERES

ATTENDU QUE les parties ont conclu le 21 juillet 2012 une entente portant sur les modalités de partage des droits et responsabilités des parties et déterminant la quote-part de chacune sur les sommes perçues comptabilisées au fonds local dédié à la réparation et à l'entretien de certains chemins publics constitués par la municipalité du Canton de Hatley;

ATTENDU QUE cette entente doit être modifiée quant aux modalités de paiement;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure un addenda à cet effet tel que requis à l'article 7.1 de ladite entente;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE l'article 5 de l'entente conclue entre les parties le 20 juillet 2012 est abrogé et remplacé par le suivant :

MODALITÉ DE PAIEMENT

La quote-part de la Ville est versée une fois par année vers le 15 avril de l'année suivant l'année pour laquelle la somme est due, incluant les intérêts perçus le cas échéant.

La Municipalité verse la quote-part de la Ville, soustraction faite des frais administratifs réels pour la période visée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12-11-05.18

PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE 2012-2017

ATTENDU l'élaboration du plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre (GES) qui a été réalisée conformément aux exigences du programme Climat municipalités;

ATTENDU QUE vingt-trois (23) nouvelles actions découlent de ce plan d'action et amèneront des réductions;

ATTENDU QUE les actions 14 à 36 sont projetées à court terme (2012-2017);

ATTENDU QUE le programme ne fixe pas de cible minimale et qu'il laisse le soin au conseil municipal d'adopter la cible jugée adéquate;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley a adhéré au programme Climat municipalités du MDDEFP;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, la municipalité du Canton de Hatley doit volontairement adopter une cible de réduction de GES;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley adopte une cible volontaire de réduction de gaz à effet de serre (GES) de 1,4 % d'ici la fin de 2016 ainsi que le plan d'action décrit au rapport intitulé «*Plan d'action visant la réduction des émissions de GES de la municipalité du Canton de Hatley – 2012-2017*».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

MONSIEUR GUY LARKIN SE RETIRE DE L'ASSEMBLÉE

12-11-05.19

DEVELOPPEMENT PLATEAU MASSAWIPPI – SURVEILLANCE DES TRAVAUX PHASE II

ATTENDU QUE les parties ont conclu le 30 décembre 2010 une entente en vertu du *Règlement 2009-08 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux*;

ATTENDU QUE cette entente doit être modifiée quant à la surveillance des travaux pour la phase II;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger l'article 5.1 et le remplacer par : *La surveillance des travaux pour la phase II sera faite par la firme Les services EXP inc.* ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte que l'article 5.1 de l'entente intervenue le 30 décembre 2010 entre la municipalité et la compagnie 9154-1482 Québec inc., soit abrogé et remplacé par : *La surveillance des travaux pour la phase II sera faite par la firme Les services EXP inc.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

MONSIEUR GUY LARKIN RÉINTÈGRE L'ASSEMBLÉE

12-11-05.20

LISTE DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201200958 à 201201074	194 161,64 \$
Salaires octobre 2012	30 610,65 \$

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 6 novembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-11-05.21

CORRESPONDANCE

Sûreté du Québec
Jeux du Québec
Demande Club Quad Arc-en-ciel

12-11-05.22

DIVERS

Aucun point apporté.

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

12-11-05.23

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Sylvie Cassar propose la clôture de la séance à 7 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Claude B. Meilleur, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Claude B. Meilleur
Maire suppléant

Liane Breton
Directrice générale